



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf le 13 avril, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle artisanale du Vieux Village, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Étaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Jacky PONSOT, Lionel BERNARD, Jacqueline PIAZZA, Véronique COBALEDA, Danièle MATILLO, Jill OATES

Pouvoirs : M. Sylvain ARBAUD à M. Lionel BERNARD

Absent : Mme Annick FERNANDEZ

Secrétaire de séance: Mme Danièle MATILLO

Ordre du Jour

- 1. Approbation du PV du dernier conseil municipal**
- 2. Vote des Comptes de gestion Budget Principal et Assainissement 2018**
- 3. Vote du Compte Administratif Budget Principal 2018**
- 4. Vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2018**
- 5. Affectation du résultat Budget Principal**
- 6. Affectation du résultat Budget Assainissement**
- 7. Vote du Budget Primitif 2019 Budget Principal**
- 8. Vote du Budget Primitif 2019 Budget Assainissement**
- 9. Vote du taux des taxes directes locales 2019**
- 10. Vote des tarifs communaux 2019**
- 11. Renouvellement contrat CDD Agent d'entretien**
- 12. Subventions aux associations**
- 13. Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 10 h 13, Mme Daniel MATILLO est nommée secrétaire de séance.

1. Adoption du PV du précédent Conseil

Adopté à l'unanimité



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

2. Approbation des Comptes de Gestion 2018 du Receveur Municipal

Après s'être fait présenté les budgets primitifs de la commune, et de l'eau - assainissement relatifs à l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre et qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2018 pour les deux budgets (commune et eau - assainissement), par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

3. Vote du Compte Administratif Budget Principal 2018

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FARNETI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Marc BELVISI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

Libellé	Investissement		Fonctionnement	Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		144 211,31 €	711 270,34 €		855 481,65 €
Résultats exercice 2018	-73 848,47 €		13 134,45 €	-60 714,02 €	
SOLDES		70 362,84 €	724 404,79 €		794 767,63 €
<i>Restes à réaliser à reporter sur BP 2019</i>	<i>124 238,10 €</i>	<i>77 000,00 €</i>		<i>-47 238,10 €</i>	

2) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

4. Vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2018

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FARNETI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Marc BELVISI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017	-11 602,41				-11 602,41	
Résultats exercice 2018	- 8 749,44			8 947,19		197,75
SOLDES	-20 351,85				-11 404,66	



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

2) Constate, pour la comptabilité Assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Vote et arrête à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

5. Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Budget Principal

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Marc BELVISI, Maire. Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître, selon le tableau fourni ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat de Fonctionnement	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	13 134,45 €
B Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du CA Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	711 270,34 €
C Résultat à affecter : = A+B	724 404,79 €
D Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	70 362,84 €
E Soldes des restes à réaliser d'investissement	-47 238.10 €
Besoin de financement F (si D+E < 0)	= D+E
1) Affectation en réserves d'investissement R 1068	0, 00 €
2) Report en exploitation R 002	724 404,79 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

6. Affectation du résultat de Fonctionnement 2018 - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Marc BELVISI, Maire. Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le Compte Administratif fait apparaître, selon le tableau ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018	
Résultat d'exploitation	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	8 947,19 €
B Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du CA Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C Résultat à affecter : = A+B	8 947,19 €
D Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	- 20 351,85 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement F	= D+E - 20 351,85 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	8 947,19 €
Solde en investissement du déficit R001	
2) H Report en exploitation R 002	0,00 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

7. Vote du Budget Primitif Budget Principal 2019

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif 2019 de la Commune de PIERREFEU. Celui-ci s'élève à :

BUDGET PRINCIPAL

⇒ **En recettes à :**

- pour la Section de Fonctionnement 962 838,37 €
- pour la Section d'Investissement 1 252 819,67 €

⇒ **En dépenses à :**

- pour la Section de Fonctionnement 962 838,37 €
- pour la Section d'Investissement 1 252 819,67 €

Total du Budget : 2 215 658,04 €



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

Le budget de la Commune est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

8. Vote du Budget Primitif Budget Assainissement 2019

Le Conseil Municipal APPROUVE le Budget Primitif 2019 Assainissement.

Celui-ci s'élève à :

BUDGET ASSAINISSEMENT

⇒ **En recettes à :**

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • pour la Section d'exploitation | 49 600,54 € |
| • pour la Section d'Investissement | 741 213,73 € |

⇒ **En dépenses à :**

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • pour la Section d'exploitation | 49 600,54 € |
| • pour la Section d'Investissement | 741 213,73 € |

Total du Budget : 790 814,27 €

Le Budget Primitif Assainissement est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

9. Taux des taxes directes locales pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des 3 taxes d'imposition à appliquer pour l'année 2019 aux bases d'impositions directes locales qui nous ont été communiquées par l'administration.

Considérant les besoins actuels de la Commune et les taux déjà appliqués l'année précédente, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes locales pour l'année 2019 qui s'établissent comme suit :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| ➤ Taxe d'habitation : | 14,70 % |
| ➤ Taxe Foncier Bâti : | 7,01 % |
| ➤ Taxe Foncier Non Bâti : | 50,77 % |

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

10. Tarifs Communaux 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux tels qu'ils sont énoncés ci-après :

Redevance branchement au réseau d'assainissement

(Hors travaux supplémentaires et fournitures à régler à l'entreprise privée chargée des travaux) : **900 €**

Redevance annuelle assainissement

- Abonnement : **55 € / an**
- Consommation (cf eau) : **1,30 € / m3**

Le tarif Assainissement 2019 sera applicable dès la facturation d'avril.

Location des salles communales

Pour la location des bâtiments communaux :

- la Halle Provençale
- la salle artisanale au village

Le montant est fixé à **80 € par jour pour la Halle et 40 € par jour pour la salle artisanale avec versement d'une caution de 300 €.**

Concession dans le cimetière

Le prix est fixé à **5 000 €**, auxquels s'ajoutent, pour l'acheteur,

- les droits d'enregistrements règlementaires
- le prix du caveau proprement dit à régler à une entreprise privée

Redevance Funéraire

Le prix d'une vacation pour les obsèques comprenant l'ouverture et la fermeture des caveaux, est fixé par le Conseil Municipal, pour l'année 2019, à **150 €.**

Redevance taxi

Le montant du droit de stationnement est fixé à **120 €.**

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

-APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs communaux tels que détaillés par Monsieur le Maire pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus.

11. Renouvellement d'un poste d'agent d'entretien en CDD

Vu la délibération du Conseil Municipal n°201720 du 15 avril 2017 approuvant la création d'un emploi d'agent d'entretien, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce contrat à durée déterminée pour le poste d'agent d'entretien et ce pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le renouvellement du CDD de 1 an du poste d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures à compter du 1^{er} juillet 2019.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget au chapitre 012
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

12. Subventions aux Associations-Année 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes aux associations considérant leurs actions tout au long de l'année et afin de leur témoigner les encouragements de la municipalité.

▪ A.D.P.E. Les Noisettes	300 €
▪ Association Amicale des Sapeurs Pompiers	100 €
▪ Association Amicale des Forestiers	100 €
▪ Comité des fêtes	300 €
▪ Association Ishi Ka Dojo	100 €
▪ Association Sportive de PIERREFEU	150 €
▪ Association Anciens Combattants de ROQUESTERON	100 €
▪ Association du foyer du collègue LUDOVIC BREA	108 €
▪ Association ESTER'ON'OAI	300 €
▪ Association La Maison des Enfants	850 €
▪ Association Pierrefeu Nature et Vie	300 €
▪ Association Club Interâge « Le Pierresteron »	300 €
▪ Association sportive du Collège L.Bréa	130 €
▪ Association FSBE Estéron	100 €
▪ Coopérative Scolaire	1000 €

Soit un total de 4 238,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré,

-**DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour le versement des subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2019.

Ces sommes seront inscrites et prélevées à l'article 6574 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

Questions diverses et intervention du public

Monsieur le Maire informe les administrés et le Conseil Municipal que la CCAA a voté la mise en place d'une taxe concernant les ordures ménagères à un taux 13,87%, désormais elle remplace la redevance et sera intégrée à la taxe foncière.

Concernant les containers enterrés, le dossier avance malgré quelques soucis, notamment sur l'emplacement



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2019

du « virage Anna Miquelis », la largeur ne semblant pas suffisante.

Jackie PIAZZA prend la parole pour faire un point sur les festivités et demande l'avis du Conseil Municipal pour les dates à bloquer pour les Estivales. Les jours retenus seraient pour le concert classique le 27 juillet au soir, et le 16 août sous la Halle pour un spectacle musical.

La polenta « de M. GAIO » se déroulera le 18 mai à 12 h 00 sous la halle.

La fête patronale de la Saint Nicolas se tiendra du 12 au 14 juillet, la Macaronade le 14 août sur la place du village et le vide grenier le 8 septembre. M. Michaël WEGWITZ propose de faire un concert à l'église le 21 juin pour la fête de la musique.

Le 26 mai se dérouleront les élections européennes, prévoir le planning de tenue du bureau de vote.

Malgré l'arrêté d'interdiction de brûler en vigueur jusqu'au 15 avril, nous avons remarqué que celui-ci n'était pas respecté...

Annette CHIDLOW indique au Conseil que plusieurs véhicules qui empruntent la route du Vieux Pierrefeu roulent à vive allure, elle demande la pose d'un ralentisseur. Monsieur le Maire indique que la pose de ralentisseurs est problématique notamment lorsqu'il faut déneiger les routes.

Concernant le loup, il est bel et bien sur notre commune, la dépouille d'un chevreuil à été découverte devant chez Rosette VITALE.

Les enfants de l'école des écureuils ont fait une sortie pédagogique sur les berges de l'Estéron en compagnie de Christian ZAETTA et Michel BELLO et de leur institutrices. La matinée s'est très bien passée, les « grands » du primaire se sont montrés très intéressés par la faune et la flore des bords de la rivière, tandis que les maternelles sont restés dans le champ mis à leur disposition par Jean-Jacques RIMINUCCI afin d'observer les insectes, nous le remercions pour avoir ouvert son prés.

Les RDV du PNR, une balade est prévue le 25 mai, peut-être en bord de l'Estéron.

Le Maire

Marc BELVISI

La séance est levée à 12 h 00

Le Maire

Les Conseillers Municipaux